

J'ai des difficultés à trouver un médecin traitant, que faire ?

Vous êtes plusieurs à avoir interpellé la Fédération car vous rencontrez des difficultés à trouver un médecin traitant. Pour vous aider dans vos recherches, des dispositifs existent. Faisons le point.

Le médecin traitant est le premier interlocuteur pour votre santé. Il coordonne vos soins et vous oriente vers un spécialiste si besoin. Être suivi par un médecin traitant n'est pas obligatoire mais cela permet une meilleure coordination de vos soins et une meilleure prise en charge. En 2023, le ministère de la Santé a mis au point un plan national à destination des personnes en affection longue durée (ALD) sans médecin traitant pour leur permettre de trouver une solution. Malgré cela, nous savons que certains d'entre vous n'ont pas ou plus de médecin traitant et ne savent pas comment régler cette situation.

Quelles structures peuvent vous venir en aide pour trouver un médecin traitant ?

- **L'Assurance maladie**

Vous pouvez contacter votre caisse primaire d'assurance maladie, via votre espace personnel ou bien par téléphone au 3646 pour être orienté vers un médecin généraliste de votre secteur qui prend de nouveaux patients.

L'Assurance maladie propose également un annuaire en ligne : [Annuaire santé, un service de l'Assurance Maladie | annuaire.sante.ameli.fr](https://annuaire.sante.ameli.fr)

- **Les acteurs de proximité**

Plusieurs interlocuteurs proches de chez vous peuvent vous renseigner sur les professionnels de santé de votre territoire, n'hésitez pas à les contacter ! Parmi ces acteurs locaux vous pouvez compter sur votre pharmacien, mais également sur [l'association locale la plus proche de chez vous](#).

- **Les organisations coordonnées territoriales (OCT)**

Face aux difficultés rencontrées par un nombre croissant de patients à trouver un médecin traitant, de nombreuses organisations voient le jour pour regrouper les acteurs de santé d'un même territoire et faciliter l'accès aux soins. Les organisations coordonnées territoriales sont mises en place par les médecins du territoire pour répondre aux besoins de soins, notamment via des téléconsultations. Parmi ces initiatives, il y a les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), les centres de santé, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ou encore les équipes de soins primaires. Ces structures peuvent vous orienter vers un médecin disponible et vous aider à désigner un médecin traitant.

De nombreuses ressources sont également disponibles sur le site du ministère de la Santé : www.sante.fr

Nous savons que la situation peut être compliquée du fait de la chute du nombre de médecins généralistes ces dernières années. Toutefois, certains signes sont encourageants et de nombreuses actions sont mises en place pour maintenir l'accès aux soins de tous.

La Fédération maintient son engagement pour défendre améliorer votre accès aux soins et aux droits.

N'hésitez pas à contacter la Fédération, et plus particulièrement Jeanne, notre juriste au [service Diabète et Droits](mailto:juriste@federationdesdiabetiques.org), par mail à l'adresse juriste@federationdesdiabetiques.org ou bien par téléphone lors d'une permanence, le **mardi de 8 h à 12 h 30** et le **jeudi de 13 h 30 à 18 h**.

Si vous souhaitez partager votre vécu, vous pouvez contacter la Fédération sur notre plateforme [Je m'exprime](#).

Sources

- Assurance maladie. Difficile de trouver un médecin traitant ? Les organisations coordonnées territoriales peuvent aider. Ameli.fr
- Fédération Française des Diabétiques. J'ai un diabétologue mais pas de médecin traitant, comment faire ? Magazine *équilibre*, n°368, novembre-décembre 2025.